



SNPES-PJJ



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du social

Section de Paris

Paris, le 8 septembre 2016

Déclaration Liminaire Comité Territorial Social de Paris 8 septembre

Lors de cette rentrée de septembre le SNPES.PJJ/FSU s'inscrit dans la mobilisation interprofessionnelle du 15 septembre contre la loi Travail, même si cette dernière est aujourd'hui votée, au mépris des institutions démocratiques via l'utilisation de l'article 49.3.

Au sein des services PJJ de notre territoire, nous déplorons le non remplacement d'un poste d'éducateur au STEI alors qu'il est demandé à l'institution de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réinsertion des jeunes qui lui sont confiés.

Nous restons très préoccupés par la situation de l'ensemble des mineurs isolés étrangers arrivés à Paris : manque de lieux d'accueil, problèmes d'affectation scolaire.

Concernant la prise en charge des MIE relevant de la PJJ, suite au CTS du 18 mars dernier, nous attendons toujours des éclaircissements quant au fonctionnement de l'UEAT et notamment de ce « service » dans le service qui exerce des mesures de milieu ouvert. Car contrairement à votre affirmation M le Directeur Territorial sur la non existence d'une unité spécifique au sein de l'UEAT lors de ce CTS, il y a bien une unité spécifique milieu ouvert à l'UEAT.

Par ailleurs, quand est-il du protocole avec le Parquet sur la question spécifique des MIE sur lequel nous vous avons interpellé lors du CTS du 18 mars dernier ?

Si nous prenons acte de l'élaboration en cours d'un projet de service territorial et de sa transmission aux organisations syndicales pour en débattre, le fait d'anticiper un certain nombre de décisions nous interroge quant à votre volonté de concertation puisque les décisions ont déjà été prises.

Il s'agit par exemple de la création d'un poste de RUE au SEAT et de la mise en place de la MJIE radicalisation.

Au vu de la spécificité du STEMOM Centre qui comprend l'UEMO La Fayette, la consultation familiale et l'UEAT nous exigeons qu'un projet de service soit présenté et discuté au CTS. Si nous nous sommes déjà prononcés sur la nécessité d'un poste de RUE à part entière à la consultation familiale, nous ne pouvons accepter la création d'un poste de RUE sur 2 entités, hors CAP et sans concertation et sans présentation du projet de service du STEMOM Centre.

Concernant la mise en place de la MJIE radicalisation sur Paris, nous vous rappelons que nous attendons la convocation d'un CTS sur la mise en œuvre de celle-ci et de plus, nous continuons à questionner, comme nous l'avions fait lors de l'audience syndicale du 7 juin, la pertinence de la spécialisation d'une unité pour la mettre en œuvre.

Sur le CTS formation de ce jour, nous saluons le fait qu'un CTS sur cette question se tienne aujourd'hui. Ces dernières années, la commission formation n'a pas réellement fonctionné et il nous paraît urgent de redonner un contenu à celle-ci avec un calendrier de travail.

Le SNPES-PJJ/FSU est attaché à la formation comme espace d'apprentissage mais aussi d'épanouissement et de développement personnel des agents. Il est intéressant de noter que les pratiques culturelles et sportives sont les formations les plus demandées. Cela révèle la nécessité pour les professionnels de sortir du quotidien des services et de bénéficier d'une formation plus ouverte sur l'extérieur.

Si la formation continue est indispensable pour réfléchir sur nos pratiques et enrichir nos différents savoirs professionnels, elle permet également aux agents de se ressourcer. Cette dimension est importante dans l'exercice de notre mission éducative du fait de sa complexité et de son fort potentiel d'usure lié à l'extrême précarité à laquelle les agents sont confrontés au quotidien.

Pour certaines catégories de professionnels, et cela se voit dans le bilan chiffré que vous nous présentez, il est plus difficile de participer aux formations proposées, notamment pour les personnels de catégorie C. Le plus souvent seuls à assumer une fonction dans un service, le fait de partir en formation est une difficulté non négligeable. Par ailleurs, l'offre de formation ne correspond pas forcément aux attentes de ces personnels sans compter qu'ils peuvent se voir refuser des formations qui ne correspondraient pas à leur fonction ! Concernant les psychologues et les assistants de service social, nous soutenons leur insatisfaction quant aux formations proposées et leur demande récurrente de formations plus diversifiées.

Sur la pré-affectation des éducateurs, nous ne sommes absolument pas satisfaits des propositions de l'administration centrale qui propose de pré-affecter les stagiaires éducateurs dès leur arrivée en formation et de leur faire faire leur stage ailleurs.

Nous demandons la fin de la pré-affectation, comme cela a été préconisé. Il nous semble important que les éducateurs « tuteurs » ou référents de stagiaires se voient reconnaître cette fonction en terme de charge de travail.

Pour finir, nous vous rappelons notre demande de la tenue d'une assemblée territoriale des personnels et un calendrier de réunion des instances de concertation.